

Compte Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 30 Janvier 2020.

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 30 janvier 2020 à 20 heures à la Mairie, sous la présidence de Paul MORO, Maire.

Présents : C REYNAUD, S.GALLICE, P.BIANNUCCI, C.DEXTRAIT, E. MIELCAREK, P.LEDER, G.FLORENT, A.MENTHON

Absents : L.HELD, D.BASTIEN, C,JULLIEN,

Secrétaire de séance : A,MENTHON

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la précédente réunion adopté à l'unanimité.

Demandes de subventions DETR :

- **Réfection des peintures et mise aux normes du mobilier de l'école maternelle**

Montant : 10540, 44 € HT- plan de financement proposé :

Subvention Département : 4216,16 €

Subvention DETR demandée : 2635,15 €

Reste à charge de la commune : 3689, 15 €

- **Réfection des peintures et vernis de la salle associative**

Montant : 9345 € HT- Plan de financement proposé :

Subvention du département : 3738 €

Subvention DETR demandée : 2336, 25 €

Reste à charge de la commune : 3270, 75 e

Les membres du conseil municipal approuvent les plans de financement à l'unanimité et chargent le Maire d'établir les demandes de subventions.

- **Travaux de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux :**

Dans le cadre de ces travaux les terrains communaux peuvent être empruntés pour accéder aux chantiers. Les membres du conseil municipal doivent donner leur aval pour autoriser le passage.

Après explications les passages sont autorisés à l'unanimité sous réserve de remise en état si des dégradations sont commises.

- **Création de l'association « Les Artistes Amateurs »**

Afin d'aider cette nouvelle association à se mettre en place sur le plan matériel et administratif, le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 400 €.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de voter une subvention exceptionnelle de 400 € au bénéfice de l'association « les artistes amateurs » de Marsaz.

- **Mandatement de dépenses d'investissement d'un montant de 2000 €**

Afin de régler les dépenses d'achat de matériel bureau et informatique au bénéfice de l'école maternelle d'un montant de 2000, € les membres du conseil municipal doivent autoriser le mandatement de cette somme avant le vote du budget 2020.

Après explications, les membres du conseil municipal acceptent à la majorité le versement de l'avance d'un montant de 2000 € et autorisent le Maire à signer les documents nécessaires.

DIVERS

- **Bulletin communal annuel** : a été tiré en 400 exemplaires et distribué auprès des habitants de la commune.

- **Bilan neigeux du 14 novembre 2019**

Une réunion a été programmée à l'initiative de Mme la Députée avec les responsables de l'opérateur Orange. Elle s'est tenue à Saint-Donat le 21 janvier 2020. Le représentant d'orange a assuré que le maximum a été fait mais il met également en avant le manque d'élagage et d'entretien de la part des propriétaires ce qui a eu pour conséquence les nombreuses chutes de branches sur les fils téléphoniques.

- **Plan air-climat** : Gilles FLORENT et Sylvaine GALLICE se rendront à la prochaine réunion organisée par Arche-Agglo.
- **Tableau des permanences du bureau de vote pour les prochaines élections municipales.**
- **Demandes de subventions diverses** : la commune ne donne pas suite car trop nombreuses et variées.
- **Site internet** : l'accès au site se fait en composant **marsaz.fr**
- **Travaux divers** : suite à l'épisode neigeux, la coupe des branches menaçant de chuter sur la voie publique se poursuit.

TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Prochaine réunion du conseil aura lieu le Mardi 18 Février 2020 à 20 heures.

Le Maire **Paul MORO**

